

Le 14 avril 2025

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

OBJET : Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande

Cher comité d'évaluation du projet,

Par la présente, la communauté d'Edmundston souhaite partager quelques commentaires et préoccupations à l'égard du projet du parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Nous sommes conscients que la phase de la consultation publique et l'évaluation du projet est déjà bien entamée. Le fait que nous sommes à l'extérieur du Québec a sans doute ralenti la transmission de l'information à l'égard du processus. Nous croyons tout de même nécessaire de soulever quelques points importants pour notre communauté.

Tout d'abord, nous reconnaissons et saluons les efforts de la province du Québec et des parties prenantes dans la quête de développement de projets pour la création d'énergie renouvelable et propre. Le défi des changements climatiques oblige les diverses juridictions à trouver des solutions pour décarboniser l'économie et la création de parcs éoliens, comme celle proposée à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, fait partie du mixte énergétique du futur.

Cela étant dit, aucun projet d'une telle envergure ne peut être créé sans impacts sur la nature et les communautés. Dans le cas présent, l'emplacement particulier et l'ampleur de ce projet risquent d'exercer une influence négative sur le régime hydrologique du bassin hydrographique de la rivière à la Truite.

Le bassin hydrographique de la rivière à la Truite est partagé entre la région administrative du Bas-Saint-Laurent, au Québec et le comté de Madawaska, au Nouveau-Brunswick (Figure 1). Ce bassin prend ses sources dans les montagnes où est proposé le projet, passe par le quartier de Saint-Jacques d'Edmundston et se déverse dans la rivière Madawaska. La superficie du bassin représente 117 km² au total, dont 41 % sont au Québec et 59 % au Nouveau-Brunswick. (1)

(1) Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2018. Cahier de planification intégrée pour l'omble de fontaine dans le bassin versant à la Truite, 70p.

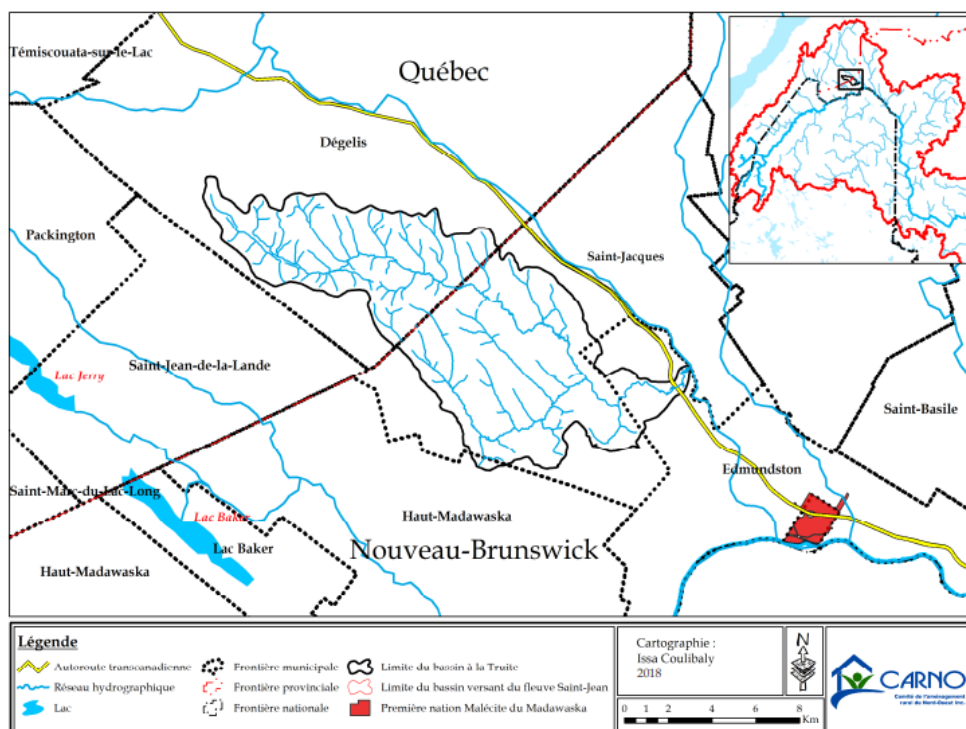


Figure 1. Description des limites du bassin hydrographique de la rivière à la Truite (source : Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2018. Cahier de planification intégrée pour l'omble de fontaine dans le bassin versant à la Truite, 70p.)

Dans le contexte des changements climatiques, les scénarios et les impacts anticipés pour l'Est du Canada nous indiquent une augmentation des précipitations et de la fréquence et de l'ampleur des inondations due aux pluies torrentielles, la fonte rapide des neiges aux printemps, ainsi que les formations d'embâcles de glaces.

Des inondations récentes et récurrentes causées par la rivière à la Truite ont d'ailleurs eu lieu dans le quartier de Saint-Jacques de la municipalité d'Edmundston. Ces inondations sont responsables de dommages considérables aux propriétés et aux infrastructures municipales, et des souffrances psychologiques aux propriétaires. Le dernier épisode important de pluie abondante à la fin juin 2023 a créé plus de 1,5 million de dollars en dommages aux infrastructures municipales et plus de 230 maisons sinistrées à Edmundston. Les propriétaires privées qui ont été le plus durement touchées se retrouvaient dans le quartier de Saint-Jacques.

Pour ces raisons, Edmundston a investi du temps et des ressources considérables pour protéger les propriétés et prévenir de telles inondations. D'ailleurs des efforts sont déployés pour l'installation de pompes temporaires et de vannes pour empêcher le refoulement de la rivière vers le réseau pluvial. De plus, nous collaborons de très près depuis quelques années avec des experts en écologie appliquée et gestion environnementale, afin de créer et mettre en œuvre des solutions basées sur la nature et des pratiques de gestion bénéfiques pour atténuer les impacts des changements climatiques et améliorer les conditions hydrologiques à l'échelle du bassin hydrographique. L'équipe d'INNOV (<https://innov.ccnb.ca/equipe/>) en particulier, sous la direction de Josée Landry et le chercheur principal, Dodick Gasser, nous guide dans des projets multiples afin d'augmenter notre résilience face aux changements climatiques. À la suite de diverses études et analyses du bassin hydrographique, un plan de travail spécifique en quatre étapes a été créé pour faire face aux défis (document en annexe) : a) la réhabilitation des canaux et plaines

inondables de la rivière, b) une gestion durable du réseau des chemins forestiers, c) la consultation publique pour la création potentielle d'un parc éponge, d) la réhabilitation écologique d'une lagune d'eau potable inutilisée. D'autres projets sont et seront envisagés pour concrétiser notre planification de stratégies d'aménagement du territoire fondée sur la nature afin d'améliorer les conditions hydrologiques à l'échelle du bassin et atténuer autant que possible les conséquences catastrophiques des inondations futures.

Évidemment, avec les problématiques d'inondations des dernières années et les efforts en déploiement pour atténuer l'ampleur des dommages par la mise en œuvre de solutions basées sur la nature, il est normal que notre municipalité ait des préoccupations importantes à l'égard de la proposition d'un projet d'envergure qui risque d'altérer de manière significative et permanente le régime hydrologique du bassin hydrographique.

En particulier, la déforestation liée à l'élargissement des chemins forestiers existants, la construction de nouveaux chemins forestiers et l'accroissement des superficies dénudées pour l'implantation des éoliennes pourraient causer un impact immédiat, permanent, et possiblement important sur le régime hydrologique du bassin hydrographique. Ceci va créer une perte de superficie permettant une interception des eaux de pluie par la végétation forestière, ce qui va réduire la sublimation, l'évapotranspiration et l'absorption de l'eau par la végétation forestière et diminuer la capacité d'absorption, d'infiltration et de stockage des eaux de pluie par les sols.

De plus, ces superficies dénudées vont créer localement une fonte accélérée du couvert nival et un accroissement du volume et de la vitesse d'écoulement des eaux de ruissèlement et possiblement de l'écoulement hypodermique. Ceci aura pour effet d'accroître l'érosion hydrique et d'augmenter l'apport de sédiments dans les rivières. Mis à part le risque de dégradation des habitats du poisson et des autres organismes aquatiques, le dépôt de ces sédiments dans des portions plus lentes des cours d'eau pourrait avoir pour effet une perte de capacité volumique dans le lit des cours d'eau et, par le fait même, une augmentation des risques locaux d'inondation.

En troisième lieu, les activités de déforestation dans le bassin hydrographique de la rivière à la Truite pourraient avoir pour effet d'accroître globalement les volumes d'eau de surface et possiblement le pic de crue, et augmenter le débit de pointe des cours d'eau notamment lors de fortes précipitations. Ces tendances appréhendées de modification et dégradation du régime hydrologique à la suite des activités de mise en œuvre du projet de parc éolien n'ont rien de réconfortant pour notre communauté. Nous craignons ainsi logiquement que ce projet, sans la mise en place de mesures d'atténuation adaptées et préventives, contribuera à exacerber les risques d'inondation et de dommages aux propriétés et aux infrastructures municipales dans le secteur aval du bassin hydrographique.

De façon générale, la détérioration progressive et continue du cycle de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique de la rivière à la Truite va exacerber la problématique actuelle vécue dans le quartier de Saint-Jacques, ce qui va à l'encontre de notre stratégie globale multiannuelle et multipartenaire visant à atténuer les risques d'inondation. Entre autres, la stratégie est basée sur l'application des principes de la conservation des actifs naturels, la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, l'amélioration des pratiques de gestion bénéfiques et adaptées pour la voirie forestière et la restauration locale du cycle de l'eau (hydrologie régénérative). Dans notre contexte, il ne semble pas suffisant d'appliquer des solutions hydrauliques conventionnelles de génie civil en aval du bassin hydrographique. De plus, il en serait extrêmement coûteux pour notre communauté.

Nous souhaitons que les instances gouvernementales, les promoteurs et les bailleurs de fonds du projet prennent connaissance de la documentation fournie ci-jointe à l'égard du bassin hydrographique. La municipalité est également prête à déployer une équipe pour une rencontre, une présentation et une discussion.

Nous souhaitons également qu'il y ait une ouverture à collaborer à un examen de l'impact du projet de parc éolien sur le régime hydrologique du bassin hydrographique et les risques d'inondation en aval, et une planification de mesures d'atténuation avec les parties prenantes en aval du bassin hydrographique, notamment Edmundston et ses partenaires. Nous voulons obtenir un bilan net neutre au niveau hydrologique et de l'apport de sédiments en aval des sites d'implantation des éoliennes et des infrastructures du projet. Dans un contexte d'aménagement optimal du territoire et d'adaptation à la nouvelle réalité climatique (précipitations plus intenses, fréquentes et imprévisibles), nous pensons qu'il s'agit d'une occasion intéressante d'appliquer et de démontrer des solutions basées sur la nature et des pratiques de gestion bénéfiques et adaptées dans le cadre d'un projet économique important par la mise en place de mesures d'atténuation adaptées et préventives. Nous osons espérer que par l'application de ces mesures d'atténuation et de notre stratégie globale, nous pourrions non seulement atténuer, mais significativement diminuer à long terme les problématiques observées.

Nous nous tenons disponibles à vous rencontrer pour discuter plus en détails du dossier.

Veuillez agréer, cher comité, l'expression de mes sentiments distingués.



Marc Michaud
Directeur général, avocat

c.c. : Éric Marquis, maire

Honorable Jean-Claude D'Amours, ministre des Affaires intergouvernementales

Honorable Francine Landry, présidente de l'Assemblée législative

Alain Laplante, directeur, Service des travaux publics, Ing. for.

Daniel Gautreau, coordonnateur aux Espaces verts et à l'Environnement, M. Sc. for., Ing. for.

Dodick Gasser, chercheur en écologie appliquée, INNOV, Ph. D., M. Env., Agr.

P.J. : Thèse de maîtrise – Stéphanie Paradis-Léger, M. Env.

Stratégies fondées sur la nature pour l'atténuation des risques d'inondation en contexte de changement climatique – résumé à l'intention des décideurs – INNOV

WorkPlan 2025 – rivière à la Truite (en anglais seulement)